



ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION

AFFAIRES ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET SOCIALES

Le Maire de la commune de Ontex,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 SEPTEMBRE 2024 fixant à UN le nombre d'adjoints au Maire,

Vu l'élection de M. RIGAUD-MODELIN Romain en qualité de 1^{ere} adjoint au Maire en date du 5 SEPTEMBRE 2024,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de prévoir une délégation de fonction du maire au bénéfice de M. RIGAUD-MODELIN Romain en qualité de 1er adjoint à compter du 6 SEPTEMBRE 2024.

ARRETE

Article 1 : En application de l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales, RIGAUD-MODELIN Romain, 1er adjoint au Maire, est délégué à l'administration générale et aux finances communales. A ce titre, il sera notamment en charge des finances, des affaires administratives et du personnel de la commune.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à RIGAUD-MODELIN Romain, 1er adjoint au Maire, à l'effet de signer les documents et courriers consignés à l'article 1er du présent arrêté. Il s'agit de tous les documents à caractère financier (budgets, mandats, titres, bordereaux, certificats comptables, bons de commande) ainsi que tous les actes administratifs relatifs à la gestion du personnel communal. En outre, par cette délégation, RIGAUD-MODELIN Romain, 1er adjoint au Maire, pourra légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous les certificats et signer tous les documents nécessaires, y compris comptables.

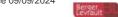
Ces fonctions seront comme celles prévues aux articles cités ci-dessus, assurées concurremment avec nous, et en cas d'absence du Maire.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée à M. le Préfet et à M. le Trésorier principal.

Fait à Ontex, Le 06/09/2024 Le Maire, Christiane CARRIER.

Notifié le 09/09/2024 Le 1^{er} adjoint, RIGAUD-MODELIN Romain.





ID: 073-217301936-20240909-ARRET_24_29A31-AR



ARRETE nº 2024/30

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION

Cadre de vie gites et service à la population

Le Maire de la commune d'Ontex,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 SEPTEMBRE 2024 fixant à UN le nombre d'adjoints au Maire,

Vu l'élection de RIGAUD-MODELIN Romain en qualité de 1^{er} adjoint au Maire en date du 5 SEPTEMBRE 2024,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de prévoir une délégation de fonction du Maire au bénéfice de RIGAUD-MODELIN Romain en qualité de 1^{er} adjoint à compter du 6 SEPTEMBRE 2024.

ARRETE

Article 1 : En application de l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales, RIGAUD-MODELIN Romain, 1^{er} adjoint au Maire, est délégué au tourisme et à l'administration générale des gîtes communaux. A ce titre, il sera notamment en charge de la gestion de la relation clientèle et de toutes questions relatives à l'entretien des gîtes communaux. RIGAUD-MODELIN Romain, 1^{er} adjoint, est d'autre part, délégué aux affaires scolaires et à la vie culturelle et associative de la commune.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à RIGAUD-MODELIN Romain, 1^{er} adjoint au Maire, à l'effet de signer les documents et courriers consignés à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Ces fonctions seront comme celles prévues aux articles cités ci-dessus, assurées concurremment avec nous, et en cas d'absence du Maire.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée à M. le Préfet et à M. le Trésorier principal.

Fait à Ontex, Le 06/09/2024 Le Maire, Christiane CARRIER.

Notifié le 09/09/2024 Le 1^{er} adjoint, RIGAUD-MODELIN Romain.



River

Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le



ID: 073-217301936-20240909-ARRET_24_29A31-AR



ARRETE nº 2024/31

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION

Travaux sur voirie, réseaux et bâtiments communaux/urbanisme

Le Maire de la commune de Ontex,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 SEPTEMBRE 2024 fixant à UN le nombre d'adjoints au Maire,

Vu l'élection de M. Romain RIGAUD-MODELIN en qualité de 1^{er} adjoint au maire en date du 5 SEPTEMBRE 2024,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de prévoir une délégation de fonction du maire au bénéfice de Romain RIGAUD-MODELIN en qualité de 1^{er} adjoint à compter du 6 SEPTEMBRE 2024.

ARRETE

Article 1 : En application de l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales, M. Romain RIGAUD-MODELIN, 1^{er} adjoint au Maire, est délégué aux travaux et à l'urbanisme. A ce titre, il sera notamment en charge des questions relatives à l'entretien et aux travaux concernant les bâtiments communaux, la voirie communale et l'assainissement. M. Romain RIGAUD-MODELIN, 1^{er} adjoint, assurera, d'autre part, en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées à la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols suivantes : certificats d'urbanisme, permis de construire, d'aménager et déclarations préalables, lotissements, terrains de camping et autres terrains aménagés pour l'hébergement touristique, permis de démolir.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à M. Romain RIGAUD-MODELIN, 1^{er} adjoint au Maire, à l'effet de signer les documents et courriers consignés à l'article 1^{er} du présent arrêté. Il s'agit notamment des documents, courriers et autorisations relatifs aux permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables et des autres autorisations d'urbanisme qui y sont liées.

Ces fonctions seront comme celles prévues aux articles cités ci-dessus, assurées concurremment avec nous, et en cas d'absence du Maire.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée à M. le Préfet et à M. le Trésorier principal et au service urbanisme de Grand Lac.

Fait à Ontex, Le 06/09/2024 Le Maire, Christiane CARRIER.

Notifié le 09/09/2024 Le 1^{er} adjoint, Romain RIGAUD-MODELIN.

